

*Protection de l'environnement—Loi*

ensuite déclarer à un comité parlementaire qu'ils croient faire suffisamment dans ce domaine.

Ils nous ont dit aussi qu'ils ne pouvaient pas agir immédiatement parce qu'ils veulent offrir aux Canadiens de bons appareils pour la réfrigération des aliments. Nous avons réfrigéré les aliments par d'autres méthodes avant l'arrivée des CFC sur le marché. Monsieur le Président, pour 1 p. 100 d'augmentation de la teneur en CFC dans l'atmosphère, la capacité de production alimentaire de la Terre diminue de 1 p. 100. Ces 5 p. 100 de CFC utilisés par cette seule société canadienne dans le contexte canadien sont responsables d'une réduction de 5 p. 100 de la capacité de production alimentaire dans le monde. Nous ne pouvons plus penser uniquement aux produits qui entrent dans notre réfrigérateur et qui en sortent, mais avoir une vision à l'échelle planétaire.

Nous sommes parmi les plus grands utilisateurs de CFC du monde et si, en tant que pays, nous ne voulons pas faire face à nos responsabilités ni tenir compte des exigences du protocole de Montréal ou de la bombe à retardement qui menace l'air même que nous respirons en nous disant que cela ne représente que 5 p. 100 du marché, eh bien l'accumulation de ces 5 p. 100 finira par détruire l'atmosphère. C'est exactement ce qui se passe au niveau de la couche d'ozone. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral et notamment le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) devraient invoquer les pouvoirs prévus à l'article 35 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et prendre un ordonnance provisoire visant à contrôler l'élimination des CFC dans les réfrigérateurs au Canada.

Ces jours derniers, je parlais à un industriel qui m'a dit que, à l'heure actuelle, les CFC coûtent si peu cher et sont si accessibles qu'on les utilise pour remplacer l'eau lorsqu'on nettoie les serpentins de ses réfrigérateurs commerciaux. Au lieu de prendre la peine d'aller chercher un tuyau d'arrosage, on effectue les réparations et on ne fait qu'asperger l'arrière du réfrigérateur de CFC, lesquels se dégagent dans l'atmosphère, percent la couche d'ozone et réchauffent le climat.

Nous sommes au début de ce qui sera probablement l'été le plus chaud jamais enregistré au Canada. Ce n'est pas un phénomène naturel. La sécheresse, pour laquelle les agriculteurs canadiens attendent encore d'être indemnisés, résulte en partie d'un réchauffement plané-

taire qui peut être directement relié aux dommages causés à l'univers par l'homme.

Si le Parlement a un rôle à jouer, c'est sûrement d'avoir recours à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de prendre des ordonnances provisoires pour s'assurer que, tout en remplissant nos obligations dans le cadre du protocole de Montréal, qui sont d'ailleurs dépassées, nous appliquions les normes les plus sévères du monde relativement à la réfrigération et à des questions qui ne retiennent pas encore l'attention du public.

Je viens précisément de poser cette question au ministre, au comité de l'environnement. Je lui ai demandé s'il était disposé à invoquer, à titre de mesure provisoire, un article de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour traiter cette question particulière. Selon sa belle habitude, le ministre m'a tenu un beau discours fleuri, mais il a refusé de prendre des mesures. Il étudie la question. Il envisage d'autres possibilités. Il avait là une magnifique occasion d'agir. Je dois dire que j'ai été déçu qu'il n'aille pas plus loin.

J'ai également été déçu par la décision du comité de rejeter une motion du Parti libéral portant que le projet de loi soit imprimé sur du papier recyclé. Ce n'est peut-être pas grand-chose. C'est peut-être un geste symbolique dans la lutte pour l'assainissement de l'environnement, mais lorsque nous avons proposé la motion portant que le premier projet de loi consacré à l'environnement de cette législature soit imprimé sur du papier recyclé, elle a été rejetée par les conservateurs.

Je ne peux pas m'empêcher de me demander dans quelle mesure le gouvernement s'intéresse aux questions environnementales, alors qu'il ne veut même pas recycler le papier que nous utilisons pour le projet de loi sur l'environnement et qu'il rejette une proposition aussi simple que celle d'intégrer la notion de développement durable au mandat des différents ministères.

Nous avons effectivement aidé le gouvernement en ce qui concerne ce projet de loi et nous avons essayé d'activer le processus parce que nous voulions que le gouvernement assume les obligations qu'il a contractées dans le cadre du Protocole de Montréal.

Ce protocole n'est toutefois qu'un début. Greenpeace nous a dit que nous pouvions faire beaucoup plus. J'ai été outrée d'apprendre que l'on ne faisait rien dans le secteur de la réfrigération, qu'un secteur industriel utilise à lui seul 300 000 livres de CFC par an dont la majeure partie est utilisée dans les réfrigérateurs dont ils s'échap-